

mensuel de l'actualité
municipale et associative

N°13

Octobre
2015

VEUREY **i**INFO

VOROÏZE



ZOOM

Pour une "Métropole apaisée"

► Lire en page 3-4

VIE MUNICIPALE

- p3 - Pour une "Métropole apaisée"
- p4 - Pour une "Métropole apaisée" (Suite)
 - Traitement contre la chenille processionnaire du pin
- p5 - Demandes de logements sociaux
 - TAG, paiement sans contact

VIE ASSOCIATIVE

- p6 - Ferme de l'épinasse
 - Comité de jumelage
- p7 - Club de l'âge d'or
 - Société musicale
 - Culture & loisirs
- p8 - Gymnastique volontaire

INFORMATIONS UTILES

- P12 - Secrétariat de Mairie
Horaires d'été
- P12 - Numéros Urgences / Santé

AGENDA

P12



MAIRIE DE VEUREY VOROIZE

2 rue de la Gilbertière

Tél : 04 76 85 16 80

Fax : 04 76 85 54 28

mairieveureyvorozie@wanadoo.fr

www.veurey-voroize.fr

Directeur de la publication : Héraud Philippe

Mise en page et impression JD2Tullins



Edito

La nouvelle ne vous aura pas échappé puisqu'elle a fait grand bruit dans la presse locale et même nationale. VEUREY-VOROIZE a aussi adhéré au projet de la « Métropole apaisée » le 15 septembre dernier, comme 41 autres communes de la nouvelle Métropole. Alors de quoi s'agit-il au juste ? Pourquoi ce choix ? Et qu'est-ce que cela changera concrètement dans notre village ?

Dès le milieu de l'année 2016, Grenoble et 41 communes de l'agglomération limiteront la vitesse des véhicules à 30 km/h, dans certaines rues, afin de sécuriser les déplacements de tous. En effet, si la route appartient à tout le monde, il convient de partager les espaces intelligemment entre piétons, cyclistes et automobilistes.

C'est avant tout pour protéger les plus faibles, enfants et personnes âgées, mais aussi pour favoriser le développement des déplacements doux, comme la marche ou le vélo au sein de notre commune et promouvoir ainsi une certaine qualité de vie, que nous nous sommes associés à cette démarche.

C'est aussi pour répondre à vos attentes. Le problème de la vitesse excessive des automobilistes, a été soulevé lors des 3 dernières réunions publiques, organisées dans les différents quartiers du village. Il était donc urgent de répondre à ce problème, généralisé sur l'ensemble de notre commune.

Nous avons d'ailleurs déjà anticipé ce phénomène avant le vote de la Métro, lors de la réalisation de notre Plan Local de Déplacement, en limitant l'entrée de notre village à 30 km/h ou en instaurant une zone 20 km/h aux abords des écoles en plus de la fermeture d'une rue, afin de sécuriser la circulation des écoliers.

Nous poursuivrons donc cette politique en 2016, en agrandissant la zone 30km/h depuis l'entrée du village jusqu'au Petit Chatelard (panneau sortie d'agglomération), au-dessus du chemin de Bois Vert.

Il reste entendu que les grands axes de circulation entre les différentes communes restent limités à 70 km, et que ces aménagements de modération de vitesse seront limités à l'intérieur des communes.

« La Métropole apaisée » c'est aussi l'idée de retrouver une qualité de vie, où chacun prendrait le temps de vivre à son rythme, en toute sécurité...

Ne sommes-nous pas trop pressés, trop stressés, toujours en retard sur le déroulement de notre journée, et du coup ne roule-t-on pas trop vite ?

Apaisons-nous et respectons les autres utilisateurs de l'espace public... !

Le Maire,
Guy JULLIEN



POUR UNE "MÉTROPOLE APAISÉE" OU VERS UNE "VILLE ET VILLAGE À 30KM/H"

Pour rappel : Les zones 30km/h n'existeront que dans le centre des villages et des villes. Les grands axes de l'agglomération (ou des villes, exemple les boulevards) conserveront leur vitesse habituelle (70km/h ou 50km/h selon les zones).

Depuis le 1er janvier 2015, 49 communes de l'agglomération ont transféré à Grenoble-Alpes Métropole plusieurs de leurs compétences : distribution de l'eau, habitat ou gestion des voiries, etc... qui sont désormais sous la tutelle de cette nouvelle institution.

Pour autant, les petites communes (Groupe ADIS) gardent un œil sur ces transferts et envisagent cette "nouvelle intercommunalité" comme un collectif, travaillant de concert avec la nouvelle institution Métropolitaine, dans un but affiché et clair : Améliorer la qualité de vie de chacun, sur l'ensemble du territoire.

Le projet «Métropole apaisée» s'inscrit dans cet esprit de collaboration, c'est pourquoi il a sans doute rassemblé une aussi large majorité de communes (41 au total) quelles que soient d'ailleurs leurs étiquettes politiques.

Alors pourquoi tendre vers une ville et des villages à 30km/h (hors grands axes), plutôt que 50km/h?

1) Une meilleure sécurisation des centres villes et villages

Parce qu'à 30 km/h, un véhicule est moins menaçant pour les personnes fragiles (enfants, personnes âgées...)

En effet en cas de choc avec un véhicule à 30 km/h, le risque de décès est divisé par 9 par rapport à un choc à 50 km/h. Et la distance pour s'arrêter diminue de moitié. Elle est de 13,3 m à 30 km/h contre 27,7 m à 50 km/h (Source IBSR).

2) Réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores

En raison des feux, des carrefours, ou de la circulation, un véhicule atteint rarement en centre-ville (ou villages) les 50 km/h. Ces pointes de vitesse augmentent pourtant de façon significative la consommation de carburant, le bruit de fond et la pollution de l'air, pour avoir au final peu d'effets sur la vitesse moyenne (30 km /h selon l'Ademe lorsque la circulation est fluide) et les temps de parcours.

Cette démarche vise aussi à améliorer la cohabitation entre les automobilistes, les piétons et cycles, tout en incitant au maximum les habitants des villes et villages à utiliser les déplacements doux.

3) Repenser les usages des espaces publics

Enfin, «La Métropole apaisée» permet de repenser les espaces publics en réinventant leurs usages, afin de les rendre plus agréables à vivre pour les riverains, plus conviviaux pour les visiteurs, mieux adaptés aux enfants et aux personnes âgées et, de manière générale, plus sûrs pour l'ensemble des usagers et notamment les piétons.

Apaiser la circulation, c'est donc permettre à chacun de prendre sa juste place, de réduire la pollution tout en augmentant la sécurité.

Quels changements sur Veurey?

Des aménagements déjà existants

Veurey n'a pas attendu le vote de la nouvelle intercommunalité, pour anticiper les problèmes de déplacements et de vitesse dans le village, ou le partage des différents espaces. Des aménagements s'inscrivent déjà dans le projet « Métropole apaisée ».

- Les voies piétonnes aménagées lors du programme immobilier des Echallières, relie désormais ce quartier au centre bourg.
- La rampe «poussettes-piétons» réalisée à côté de la Médiathèque, permet également de rejoindre l'école, le cabinet médical ou les commerces en toute sécurité.
- Le cheminement piéton du cœur du village, a totalement été repensé pour relier les différents pôles et services de la commune, lors des travaux de la salle des fêtes.
- Un radar pédagogique a été installé à l'entrée du village, devenu zone 30km/h.
- La traversée de la RD 1532 a été sécurisée avec la réalisation du carrefour à feux et de pistes cyclables ralliant la digue.
- En fin des zones 20km/h sécurisent les abords des écoles ou de la crèche.

Ce qu'il reste à faire?

- Nous souhaitons aujourd'hui poursuivre ce Plan Local de Déplacement s'inscrivant dans le projet «Métropole apaisée», en favorisant dès que cela est possible, les déplacements doux et piétons.
- La zone 30km/h route de Montaud, de l'entrée du village jusqu'au centre bourg, sera très prochainement prolongée

jusqu'au Petit Châtelard (Panneau d'entrée d'agglomération au-delà du chemin de Bois Vert.

- D'autres zones 30km/h ou 20 km/h pourront voir le jour (en 2016), en concertation avec la population dans les différents quartiers du village.

Le transfert de la voirie à la Métropole, permet aujourd'hui d'envisager l'aménagement de certains de ces espaces publics, en repensant ensemble leurs usages. Des projets sont donc à construire.

CONSTAT : De plus en plus de piétons

LES DÉPLACEMENTS DANS L'AGGLOMÉRATION AUJOURD'HUI

	Moyenne Nationale
4 % En Vélo	3 %
17 % Transports en commun	8 %
30 % A pied	22 %
48 % En voiture particulière	65 %

Source EMD, enquête ménages-déplacements 2010

TRAITEMENT CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

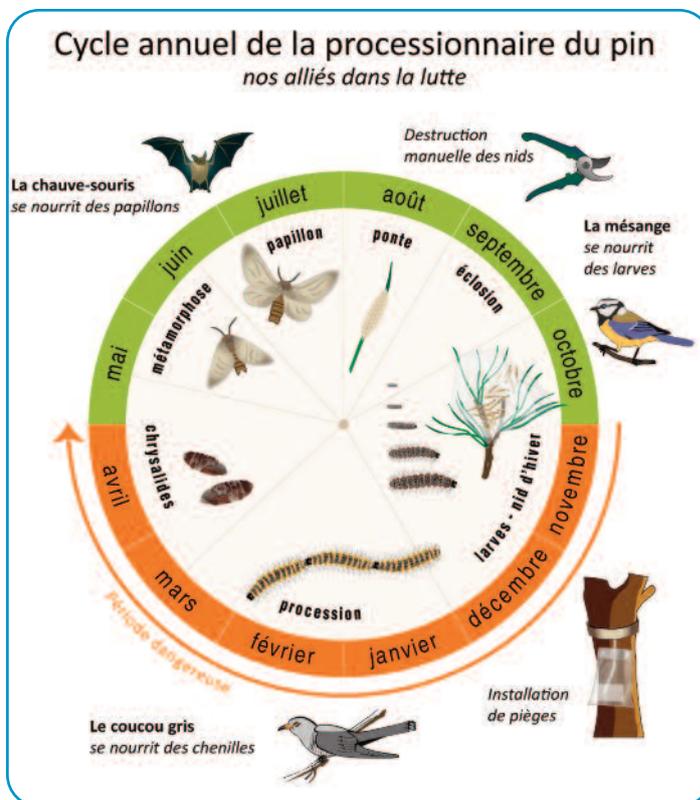
Cette chenille, recouverte de poils urticants peut occasionner des troubles de la santé, tels que des démangeaisons, oedèmes, troubles oculaires, accidents respiratoires et autres symptômes plus ou moins graves selon les individus, en particulier s'ils sont allergiques ou asthmatiques. Les enfants en bas âge sont particulièrement exposés. Les nids de chenilles dans les lieux publics, parcs et jardins sont donc une menace de santé publique.

Aussi et suite aux résultats encourageants de ce printemps, il n'y a pas eu ou très peu de signalements de "procession" de chenilles, mais la commune va renouveler le traitement des pins infectés sur l'ensemble de son territoire. Le principe actif du traitement est bactériologique et non chimique; c'est un bacille provoquant une maladie mortelle des chenilles après ingestion des aiguilles du pin traité; il est donc non toxique pour les autres espèces animales, y compris les autres insectes.

Le traitement aura lieu la deuxième quinzaine d'octobre, si les conditions météo le permettent : ni vent, ni pluie pour une efficacité maximum. Il sera opéré à partir de la route, et/ou en accédant à l'intérieur des propriétés.

Pour cela, nous vous demandons de vous inscrire en mairie avec le nombre de pins à traiter et un numéro de téléphone ceci afin de vous prévenir de la date d'intervention et éventuellement de résoudre les conditions d'accès.

Les personnes ayant bénéficié d'un traitement en 2014 sont d'ores et déjà inscrites. Pour plus d'infos: Jean-Michel May au 06.74.82.26.68



DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX



A partir du 1er octobre 2015, le système d'enregistrement des demandes de logement social change et devient national.

Vous pourrez désormais faire votre demande et l'enregistrer auprès du secrétariat de mairie.

Vous pourrez également faire votre demande par internet sur le site suivant : <http://www.demande-logement-social.gouv.fr>

A l'issu de votre saisie, vous obtiendrez un numéro nécessaire à la validation de votre dossier dans n'importe quelle mairie où vous vous présenterez muni de votre pièce d'identité.

Les demandes antérieures au 1er octobre seront automatiquement transférées sur cette nouvelle application.

TAG EXPÉRIMENTE LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SANS CONTACT SUR LA LIGNE CHONO 1

Plus besoin de se soucier d'avoir sur soi un titre de transport ou des espèces pour prendre le bus sur la ligne Chrono C1 reliant Grenoble à Meylan.

A l'instar des transports londoniens, le réseau TAG propose aux voyageurs de tester le paiement par carte bancaire sans contact sur une ligne de son réseau à partir du 21 septembre 2015.

Cette expérimentation d'un an est un projet collaboratif inscrit dans les projets du Laboratoire Grenoblois d'Expérimentation des Mobilités.

LES + DU PAIEMENT SANS CONTACT :

- une façon simple, fluide, rapide pour accéder au bus reliant la Gare SNCF et routière de Grenoble, le centre-ville de Grenoble et le pôle technologique d'Inovalée Meylan.
- une technologie qui participe à la fluidité du trafic,
- une solution idéale pour les voyageurs occasionnels

EN BREF :

25 VÉHICULES Chrono C1 seront équipés des boîtiers de paiement sans contact, spécialement conçus pour l'occasion.

2 EUROS le prix du titre de transport acheté avec sa carte bancaire sans contact. Le même tarif que l'achat d'un titre auprès du conducteur. Validité : 1h avec correspondances autorisées.

2 SECONDES pour acheter son ticket TAG : le temps de transaction est ultra rapide. Il rend l'accès aux transports en commun, plus simple, plus accessible.

LES INFORMATIONS DISPONIBLES EN ANGLAIS

Les voyageurs anglophones pourront également utiliser ce mode de paiement. Le boîtier propose de sélectionner une version anglaise des indications notées sur l'écran.



LES PARTENAIRES DE L'EXPÉRIMENTATION DU PAIEMENT SANS CONTACT



• **TRANSDEV** - partenaire industriel et commercial de la SEMITAG



• **SEMITAG** exploitant du réseau TAG



• **SMTC** (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise)



• **Caisse d'Épargne Rhône-Alpes**



• **Actoll** - entreprise située dans à Meylan, qui a conçu le boîtier terminal de paiement et son logiciel



• **Visa Europe**

FERME DE L'ESPINASSE

JOURNÉE PORTE OUVERTE

FERME DE L'ESPINASSE,

dimanche 18 octobre de 10h à 18h, entrée libre.

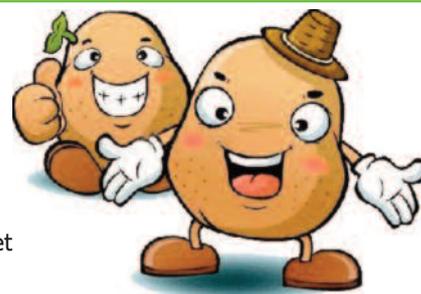
avec pour thème : *la pomme de terre.*

Repas de midi sur réservation 15€ par adulte, 7€ par enfant

Conférence à 15h : la pomme de terre voyageuse

Animations diverses, visite des serres

Vente des produits de la ferme : confitures, sirops, tisanes, eaux florales, jus de pomme et jus de poire, plantes en pot.



ATELIER MANDALA

samedi 24 octobre de 10h à 18h avec Jean-Louis Jacquot

La création d'un mandala est un chemin intérieur. Jean-Louis vous propose d'explorer ce chemin en deux temps: Le matin, à l'aide du « dessin de forme » inspiré de Rudolf Steiner. L'après-midi en passant par l'étude de la géométrie, du graphisme et de la couleur (triangle de Goethe). Ce processus créatif sera finalisé par la réalisation d'un (ou plusieurs... !) mandalas.

«Toute création spirituelle est dépendante de la matière. Sans elle, il n'y aurait pas de transmission possible. Dans cette collaboration de la matière avec l'esprit réside le mystère de l'art. Car c'est à travers elle et elle seulement que passe la communication.

Dans une création d'art ce sera toujours la matière et elle seule qui gardera le précieux message d'une œuvre d'art.»

Nicolas Wacker.

Merci d'apporter le matériel dont vous disposez : crayons, gouache (ou acrylique, aquarelle...etc)..., compas, papier dessin, ainsi qu'un cahier ou carnet sur lequel vous pourrez noter vos idées, projets, croquis...etc Jean-Louis pourra mettre à disposition du matériel s'il vous en manque.



Participation de 25€ pour les adhérents de "coup de pouce" et 30€ pour les extérieurs.

COMITE DE JUMELAGE

**Le comité vous propose
une petite escapade à Turin
le samedi 24 octobre 2015**

Durant cette journée, vous pourrez profiter du marché typique, des sites historiques et culturels tels que, le musée Egyptien, le musée du cinéma dans la tour ANTONELLIANA ou encore la montée en funiculaire à la basilique SUPERGA ...

Notre car sera garé dans le centre historique de la ville, près du marché.

Au retour, un arrêt d'une ½ heure est prévu à SUSA.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 17 OCTOBRE 2015

Le départ se fera du parking des écoles à 6 H.

Pour le retour départ de Turin à 16 H 30 (arrivée à Veurey aux environs de 21 H)

Le voyage n'aura pas lieu en dessous de 40 personnes.

Adultes Veurois 28 € / Adultes extérieurs 32 €.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

> En Mairie

ou > COMITE DE JUMELAGE de VEUREY :

A. LOUBIER tél.: 06 70 77 12 61.

Ou Ch. LE HO tél.: 04 76 53 93 76.



CLUB DE L'AGE D'OR

Le club de L'AGE D'OR de VEUREY-VOROIZE
et la Compagnie d'Art Lyrique de Grenoble
vous présentent

LE CHANTEUR DE MEXICO

de Francis LOPEZ

Le dimanche 8 novembre 2015 à 15h00

Salle des fêtes de Veurey-Voroize

Avec la participation exceptionnelle

Du ténor

Christophe Caul

Soline Serre-Combe soprano

Béatrice Lanthelme soprano

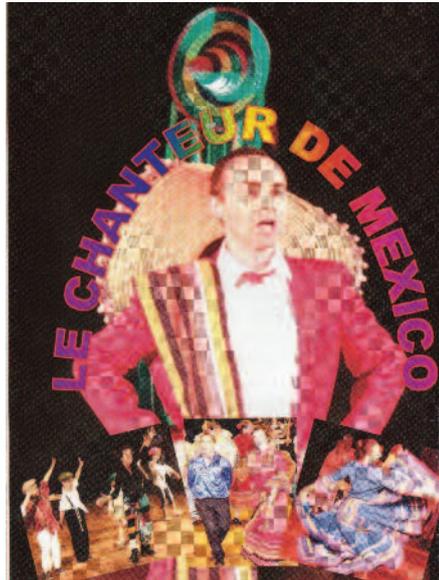
Maurin Douix ténor

Direction musicale et accompagnement

Andreï Chevetchouk

Chorégraphie et Mise en scène

Corinne Chanut



15 € par personne
jusqu'au
1er octobre 2015.

(18 € au delà
de cette date)

Renseignements
et réservations au
04 76 53 86 74

SOCIÉTÉ MUSICALE DE VEUREY-VOROIZE



La société Musicale de Veurey-Voroize a fait sa rentrée.

Des bonnes nouvelles avec un bureau renforcé et un nouveau trésorier. Une rentrée plus mitigée sur la fréquentation et le nombre d'élèves instrument à la baisse, mais il reste comme souvent quelques retardataires que nous accueillerons avec plaisir.

La chorale par contre fait le plein, avec juste un petit déficit pour les voix d'hommes. S'il y a des volontaires, de tout timbre de voix, lancez vous, une première séance pour essayer librement, tous les mardis de 19h30 à 21h30. Egalement, un grand merci aux membres de la chorale qui se sont mobilisés, au cœur du mois d'Août pour un concert à l'Ehpad de la Bajatière, avec en résultat

des sourires, de la mélancolie, quelques souvenirs et surtout de la joie des deux côtés de la scène.

A L'AGENDA POUR CES PROCHAINS MOIS, LA SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU. En léger décalage avec le troisième Jeudi de Novembre officiel, c'est à dire le **Vendredi 20 Novembre à partir de 18h30**. Ce délai pour nous permettre de goûter et de vous sélectionner une bonne cuvée, et en fin de semaine c'est un lendemain plus facile à gérer. La soirée sera majoritairement Jazz avec une nouveauté à confirmer. Au bar des petites assiettes de charcuterie et fromage et des boissons.

LES CONCERTS D'ÉLÈVES AURONT LIEU LE 19 MARS ET LE 18 JUIN, avec comme nouveauté un dépaysement sur Noyarey, une façon pour l'association d'inaugurer la nouvelle salle polyvalente.

CULTURE & LOISIRS

EXPOSITION APPEL À CANDIDATURES

Vous créez... et vous habitez Veurey ou une commune voisine. Venez faire découvrir vos créations lors de l'exposition annuelle organisée par Culture et Loisirs les 21 et 22 novembre 2015 à la

salle des fêtes. Peu importe le nombre de créations, vous êtes les bienvenus !

Cette exposition vous donne l'opportunité de vendre vos oeuvres si vous le souhaitez.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter à cultureloisirsveurey@gmail.com ou au 06.03.40.70.47.

GYM VOLONTAIRE

LA GYM À VEUREY, UNE VALEUR SÛRE !

- DYNAMISME •
- CONVIVIALITÉ •
- PROFESSIONNALISME •
- ECOUTE ET SUIVI •

Nos professeurs diplômées et certifiées en PILATES, vous donneront la «PÊCHE» !

BOOSTER votre semaine et préparer votre week-end, venez nous retrouver aux cours des lundi, jeudi et vendredi.

GYM	GYM DOUCE	PILATES
LUNDI 14h30 - 15h45	MERCREDI 16h45 - 17h45	MARDI 17h30 - 18h30
LUNDI 19h - 20h		MERCREDI 18h10 - 19 H 10
VENDREDI 8h30 - 9h45		MERCREDI 19h30 - 20h30
		JEUDI 17h - 18h

N'hésitez pas à contacter Façoise Marangoni, pour de plus amples renseignements au 04-76-53-81-66

VOS RENDEZ-VOUS

- **Samedi 17 octobre**
de 20h30 à 01h00,
Culture et Loisirs vous invite
à partager une soirée
" Danse Country " à la
salle des Fêtes. Entrée 5€

- **Dimanche 18 octobre**
de 10h à 18h
journée portes ouvertes
ferme de Lespinasse
sous le thème
de la pomme de terre.

- **Samedi 24 octobre**
de 10h à 18h «atelier
Mandala» avec Jean-
Louis Jacquot
à la ferme de Lespinasse

- **Samedi 24 octobre**
"Escapade à Turin" avec
le Comité de Jumelage.
Renseignements auprès
de Anne Loubier
tél.: 06 70 77 12 61
ou Christian LE HO
tél.: 04 76 53 93 76.

INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

NUMÉROS D'URGENCE/SANTÉ

Cabinet médical :

• **Médecins généralistes** : Dr. PARMENTIER Christophe
et Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• **Kinésithérapie** : Marie José MICHAL
04.76.53.94.26

• **Podologue** : Pierre-Olivier FORTOUL :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 / 06.80.72.99.30
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• **Psychologue** : Cécile RONDAN : 06.45.81.74.72

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours :

18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes
ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde : Tél. : 3915 (numéro
surtaxé)